

ENSEMBLE

MODE D'EMPLOI

construisons votre retraite

Contrat collectif d'assurance sur la vie à adhésion individuelle et facultative. Vous pouvez opter pour des versements libres et/ou programmés et recevoir une rente et/ou un capital à la retraite.

Trois modes de gestion au choix (exclusifs les uns des autres avec la liberté de changer à tout moment) : la Gestion horizon retraite, la Gestion pilotée et la Gestion libre.

Les versements

VERSEMENTS LIBRES	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE GESTION HORIZON RETRAITE
Versement initial minimum	1 000 €	2000 €
Versement initial si VLP à l'adhésion	300 €	1 000 €
Versement complémentaire	300 €	1 000 €
Minimum	100 € par support	

VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS (VLP) (mise en place à tout moment)	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE GESTION HORIZON RETRAITE
Périodicités :	Montants minimums :	
• Mensuelle	75 €	
• Trimestrielle	200 €	
• Semestrielle	400 €	
• Annuelle	800 €	
Minimum	10 € par support	
Date de prélèvement	Entre le 10 et le 25 du mois	

Les arbitrages

	GESTION LIBRE
Montant minimum	300 €
Solde minimum après arbitrage	100 € par support

Les dates d'investissement et de désinvestissement

Sous réserve de la réception des pièces justificatives.

	Pour le fonds en euros et les supports en unités de compte
Versements courrier	J+3 jours ouvrés maximum*
Versements en ligne	J+1 jour ouvré maximum par prélèvement* J+2 jours ouvrés maximum par chèque et virement*
Arbitrages courrier	J+3 jours ouvrés maximum**
Arbitrages en ligne	J+1 jour ouvré maximum qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16h00** J+2 jours ouvrés maximum qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16h00**
Changement de mode de gestion	J+3 jours ouvrés maximum**
Liquidation retraite, transfert, rachat exceptionnel, décès	J+4 jours ouvrés maximum**

* J=Date d'encaissement par la compagnie

** J=Date de réception de la demande par la compagnie

Les frais

Frais pour l'association (Le Cercle des épargnants)	30 € à l'adhésion et 1 € de cotisation annuelle
Frais d'entrée sur le versement initial, les versements libres, les versements programmés et les transferts entrants.	4,50 %
Frais de gestion : • Fonds en euros • Supports en unités de compte (hors actions (titres vifs) et ETF) • Actions (titres vifs) • ETF • Supplément au titre de la gestion pilotée et à horizon retraite	0,90 % par an 1 % par an (prélevés trimestriellement) 1,10 % 1,10 % 0,50 % par an (prélevés trimestriellement)
Frais d'arbitrage, de changement de mode de gestion ou de profil : • Par courrier • En ligne BtoB • En ligne BtoC	0,50 % (minimum 30 €) 0,50 % (minimum 15 €) 15 € par transaction
Frais sur les options de la Gestion libre : • Sécurisation des plus-values • Limitation des moins-values et moins-values relatives • Dynamisation des plus-values • Arbitrage programmé	0,50 % du montant arbitré + 0,20 % de frais de gestion Gratuit Gratuit
Frais de transfert sortant	1 % de l'encours et nul 5 ans après l'ouverture du PER
Frais de gestion en phase de rente (sur le fonds en euros)	0,60 % en diminution du taux de PB distribué
Frais sur arrérages	0 %

L'offre financière

	GESTION LIBRE	GESTION PILOTÉE	GESTION HORIZON RETRAITE
Supports en unités de compte et options de gestion	<p>Investissement au choix parmi plus de 800 supports sélectionnés avec des supports immobiliers (OPCI, SCPI, SCI), FCPR, ETF, actions (titres vifs), fonds à horizon, fonds ISR, solidaires et verts.</p> <p>Options de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arbitrages programmés • Dynamisation des plus-values • Sécurisation des plus-values • Limitation des moins-values et des moins-values relatives 	<p>5 sociétés de gestion, plusieurs orientations de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sycomore Asset Management : un mandat Équilibré (ISR) • Lazard Frères Gestion : un mandat Équilibré un mandat Dynamique • Tocqueville Finance : un mandat Équilibré • Amplegest : un mandat Modéré un mandat Équilibré un mandat Flexible un mandat Offensif • DNCA Finance : un mandat Modéré un mandat Équilibre un mandat Dynamique 	<p>Generali Wealth Solutions propose 3 profils de gestion avec une sécurisation progressive sur un support sécurisé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil Prudent horizon retraite • Profil Équilibré horizon retraite (par défaut) • Profil Dynamique horizon retraite
<p>L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.</p>			

Les modes de sortie*

- Sortie en capital ou capital fractionné.
- Rente viagère simple, rente viagère avec annuités garanties, rente viagère par palier. Toutes ces rentes peuvent être réversibles.
- Sorties anticipées prévues par la réglementation.

La garantie plancher en option

Garantie plancher disponible à l'adhésion.

Le **PER Generali Patrimoine** est un contrat d'assurance sur la vie de groupe à adhésion individuelle et facultative, libellé en euros et/ou en unités de compte, assuré par Generali Retraite, entreprise régie par le Code des assurances.

L'accès à votre contrat en ligne

- Consultation et transactions en ligne*.
- Consultation des informations du contrat sur votre espace client et via l'application mobile, accessible depuis votre smartphone.

* Selon les conditions prévues à la Notice d'information.

Generali Retraite, Société anonyme au capital de 213 541 820 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 880 265 418 RCS Paris
N° d'identifiant unique ADEME FR232327_03PBRV
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

